

BULLETIN D'ADHÉSION 2018

Mme/M.....

Profession / Fonction.....

Adresse postale.....

.....

N° de téléphone.....

Courriel.....

J'adhère pour l'année 2018 (année civile)

20€ pour une personne

Règlement par chèque

(à l'ordre de **Maures développement durable**)

30€ pour un couple

Règlement en espèces

Je fais un don de : €

Fait à Le
(Signature)

**Les dons et versements ouvrent droit à la réduction fiscale prévue
pour les particuliers à l'article 200-1-b du CGI :**

« Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant les sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à des dons et versements (...), effectués par les contribuables domiciliés en France au sens de l'article 4 B, au profit : (...) d'organismes d'intérêt général »

pour les entreprises à l'article 238-1-a du CGI :

« Ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant les versements, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés au profit (...) d'organismes d'intérêt général »

Contact : contact@maures-developpement.fr

Siège social : 1165 Route de la Berle – 83580 Gassin